



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Mission énergie et changement climatique

Nos réf. : HC/MECC/2022.4
Affaire suivie par : Hugo CLOVIS
hugo.clovis@developpement-durable.gouv.fr
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-
durable.gouv.fr

La directrice régionale,

à

**DDTM de la Vendée
Pôle ADS
19 rue Montesquieu
85021 La Roche-sur-Yon cedex**

À l'attention de M. CAILLE

Objet : avis sur la demande de permis de construire PC n° 085 191 21 Y0250 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de La Roche-sur-Yon

Par courrier en date du 2 décembre 2021, vous sollicitez mon avis sur la demande de permis de construire relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de la Roche-sur-Yon (85000) au lieu-dit « La Noue » dans le département de la Vendée. Le projet concerne une puissance d'environ 4,3 MWc sur une surface totale de 5,1 ha. Ce projet de centrale photovoltaïque au sol s'implanterait sur les terrains d'un délaissé autoroutier utilisé lors de la création de l'autoroute A87.

Sur le volet énergétique, la doctrine régionale de développement du solaire photovoltaïque validée en 2010 indique que l'installation de ce type d'infrastructures est préférable sur des sites artificialisés ou dégradés afin de préserver les terres agricoles et autres sites naturels. Ces éléments sont par ailleurs transcrits au sein du schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté par le préfet de région par arrêté en date du 18 avril 2014.

À la suite de son instruction, la Mission Énergie de la DREAL a délivré un CETI (certificat d'éligibilité du terrain d'implantation) pour ce projet au titre du cas n°3 (délaissé routier) le 22 septembre 2021. Ce CETI permet de candidater à l'appel d'offres national « Innovation » du MTE.

Sur le volet sites et paysage, le service Ressources Naturelles et Paysages de la DREAL indique qu'il n'y a pas d'enjeu au titre des sites classés. En effet, les sites inscrits les plus proches se trouvent à plus de 15 km du projet .

En conclusion, les éléments détaillés ci-dessus me conduisent à émettre un **avis favorable** concernant le projet de centrale photovoltaïque déposé par la société URBASOLAR.



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

Pour la directrice et par délégation,
la responsable de la mission énergie
et changement climatique

Marion RICHARD